Shutterstock

Préparation de la Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012

Résolution 171 (nouvelle)

Les progrès technologiques se sont traduits par une utilisation accrue de l'infrastructure IP et des services et applications IP, ce qui offre des possibilités et constitue des défis pour les Etats Membres et les Membres des Secteurs.

La conférence a décidé que le Groupe de travail du Conseil créé en 2009 poursuivra la préparation de la Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012 (CMTI-12). L'ordre du jour et les dates de cette conférence ont déjà été établis par le Conseil à sa session de 2010 dans sa Résolution 1317. Aux termes de cette résolution, la CMTI-12 se tiendra à Genève dans la période allant du 5 au 30 novembre 2012, après l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT).

En plus des travaux prévus dans la Résolution 1312 du Conseil, le processus préparatoire en vue de la CMTI-12 comprendra les travaux suivants:

- prise en considération de tous les travaux et résultats pertinents de l'UIT en ce qui concerne le Règlement des télécommunications internationales (RTI);
- examen de toutes les propositions de révision du RTI;
- établissement d'un rapport final, fondé sur les contributions et les rapports découlant de toutes les activités préparatoires, y compris les réunions préparatoires régionales et faisant la synthèse de celles-ci.

Depuis l'adoption de la version existante du RTI en 1988, de nombreuses résolutions ont été adoptées pour contribuer au maintien en vigueur du RTI. Il sera tenu compte de toutes ces résolutions.

Les Etats Membres et les Membres de Secteur sont invités à contribuer aux travaux préparatoires en vue de la CMTI-12. Le rapport final présentera toutes les options et tous les points de vue à la CMTI-12. ■